

Communiqué de presse

Nouvelle-Aquitaine - Programme « Petites villes de demain » : la Banque des Territoires et le Département de la Vienne signent une convention de partenariat



Poitiers, le 14 octobre 2021

Partenaires du programme national « Petites villes de demain » (PVD) piloté par l'Etat, la Banque des Territoires et le Département de la Vienne se mobilisent au service de 14 communes¹ retenues pour intégrer ce programme qui bénéficieront du partenariat conclu ce jour : Mirebeau, Lencloître, Dangé-Saint-Romain, La Roche-Posay, Pleumartin, Lusignan, Chauvigny, Gençay, Valence-en-Poitou, Lussac-les-Châteaux, L'Isle-Jourdain.

Reconnus comme interlocuteurs de proximité, le Département de la Vienne et la Banque des Territoires s'engagent dans une démarche de consolidation du maillage local, essentiel à la cohésion sociale et à la solidarité territoriale.

Depuis 2017, le Conseil Départemental de la Vienne a initié un programme de restructuration des centres-bourgs et centres anciens pour faciliter la réalisation d'opérations d'envergure mixant plusieurs activités ayant un fort impact sur la dynamique des centres et consolidant le maillage local essentiel à la cohésion sociale et à la solidarité territoriale.

Ce dispositif départemental de soutien à la revitalisation des centres-bourgs et centres anciens est complété par le déploiement du programme national « Petites villes de demain » qui bénéficiera aux 14 communes lauréates considérées comme des pôles d'équilibre territoriaux, qu'il est important de soutenir afin d'assurer un niveau de service suffisant à chaque territoire concerné.

L'État accompagne à ce titre les communes lauréates dans le recrutement de chefs de projets dédiés à ce dispositif, financé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et la banque des territoires avec en complément l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) en cas de mise en œuvre d'une opération complexe habitat. Pour accompagner les porteurs de projets, l'État a fédéré de multiples partenaires tels que le centre d'études et d'expertise sur les risques l'environnement la mobilité et l'aménagement (CEREMA), le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) et les chambres consulaires. Les opérations d'investissement qui s'inscrivent dans la mise en œuvre de ce programme feront également l'objet d'un soutien financier prioritaire de l'État via la dotation de soutien à l'investissement local.

La Banque des Territoires apportera un financement en matière d'ingénierie à hauteur de 50 % des besoins d'études, soit une enveloppe de 425 000 € qui sera confiée au Département de la Vienne sur la période 2021-2026. Cette mobilisation de la Banque des Territoires s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du plan de relance de la Caisse des Dépôts et dans son action en faveur de territoires plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs. Les études permettront de faire émerger des projets territoriaux qui pourront être soutenus par des dispositifs d'investissement ou de prêts de la Banque des Territoires.

¹ A noter que les communes PVD de Loudun, Civray et Montmorillon, ayant répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Nouvelle-Aquitaine, ne font pas partie de la convention entre le Département de la Vienne et la Banque des Territoires.

Le programme « Petites villes de demain »

Le programme a été lancé le 1er octobre 2020 par Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et est piloté au niveau national par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

Il vise à redynamiser les petites villes rurales de moins de 20 000 habitants, exerçant des fonctions de centralité et présentant des signes de vulnérabilité.

Les modalités de sélection et le choix des villes lauréates ont été pilotés par la préfète de département en partant de critères nationaux et en y associant la connaissance locale des territoires par les services de l'État.

Nouvel instrument au service du Plan de relance, ce programme a pour objectif de renforcer les fonctionnalités des petites villes afin d'améliorer le cadre de vie en milieu rural et de conforter leur rôle éminent dans la transition écologique et l'équilibre territorial. Ce programme articule des moyens d'actions locaux et nationaux, pour permettre aux petites villes lauréates de s'inscrire dans un projet global de revitalisation et de le piloter sur la durée du mandat municipal.

L'État accompagne cette stratégie de revitalisation concertée via ses services ainsi que par des moyens financiers pouvant être prioritaires par les contractualisations en cours ou à venir (Contrat de Relance et de Transition Ecologique en particulier).

« Petites villes de demain » s'inscrit ainsi dans le prolongement des actions engagées par l'Etat et les collectivités depuis plusieurs années (expérimentation centres-bourgs, programmes Action cœur de ville et Territoires d'Industrie, avec l'appui de la Banque des Territoires, en vue d'accompagner les dynamiques locales et relancer au travers de programmes d'appui nationaux une politique d'aménagement du territoire. Dispositif sur mesure, qui reconnaît à chaque territoire ses enjeux propres, l'ambition de ce programme est d'intervenir en complémentarité des dispositifs existants de soutien aux petites centralités portées par les collectivités, notamment les conseils départementaux et régionaux.

Le soutien de la Banque des Territoires au programme « Petites villes de demain »

La Banque des Territoires mobilise sur le plan national 300 M€ dont 100 M€ d'investissement dans les projets locaux et 200 M€ de crédits d'ingénierie pour aider à la structuration et au démarrage des projets dans les 1 000 petites villes lauréates du dispositif. Concrètement, elle :

- participe au financement des postes de chefs de projets (dans la limite de 25 %)
- cofinance des études stratégiques et pré-opérationnelles (dans la limite de 50 %)
- mobilise ses propres marchés à bons de commande pour réaliser à sa charge certaines études ou soutien en ingénierie que le programme justifie

Cette nouvelle convention définissant le cadre de la coopération du Département de la Vienne et de la Banque des Territoires pour le programme « Petites villes de demain » est signée ce jour par Valérie Dauge, Première Vice-Présidente du Département de la Vienne et Patrick Martinez, directeur régional Nouvelle-Aquitaine de la Banque des Territoires, en présence de Chantal Castelnot, Préfète de la Vienne.

A propos de la politique territoriale du Conseil Départemental de la Vienne

La politique baptisée ACTIV « Accompagnement des Collectivités et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne » repose sur la volonté de maintenir un niveau élevé d'intervention pour les communes, les intercommunalités et l'ensemble des acteurs du territoire. Le Département de la Vienne affirme sa volonté de poursuivre l'investissement pour ses propres réalisations et l'accompagnement qu'il apporte à ses partenaires autour des principes suivants :

- **l'équité** dans la répartition entre les territoires
- **la cohérence** entre les priorités départementales et celles des territoires
- **la simplicité** des dispositifs pour permettre aux collectivités d'agir avec davantage de réactivité et d'efficacité
- **la visibilité** sur les moyens financiers apportés
- **la qualité** des projets à travers les appels à projets

Chaque année, il consacre près de 20M€ de son budget d'investissement pour le soutien aux projets des collectivités.

 www.la.vienne86.fr |

A propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La

Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr |  [@BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr)

Contacts presse :

Préfecture de la Vienne

Nathalie Brionnet nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr 05.49.47.24.76

Conseil Départemental de la Vienne

Karine DUFOUR : kdufour@departement86.fr – 05 49 55 66 73

Béatrice MOUSSION - directrice de l'Appui aux Territoires et aux Communes :

bmoussion@departement86.fr - 05 49 55 66 43

Banque des Territoires Nouvelle-Aquitaine– Groupe Caisse des Dépôts

Pascale Artaz : pascale.artaz@caissedesdepots.fr – 05 56 00 01 93

 [@BdT_NAquitaine](https://twitter.com/BdT_NAquitaine)